

### La directrice de l'Institut Agro Dijon

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
- Vu le décret n°2023-1189 du 14 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents publics relevant du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ;
- Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics ;
- Vu l'arrêté du 12 août 2024 portant nomination de la directrice de l'école nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon) ;
- Vu la décision n°2024-018-IA du 1<sup>er</sup> septembre 2024 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Hélène POIRIER, directrice de l'Institut Agro Dijon ;

## DECIDE

### Article 1

L'application des tarifs du pôle gouvernance de l'Institut Agro Dijon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Article 2

La secrétaire générale de l'Institut Agro Dijon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, le 19 décembre 2024

La directrice de l'Institut Agro Dijon

  
Hélène POIRIER

Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification, l'objet d'un recours :

- soit gracieux ou hiérarchique ;
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Institut Agro Dijon  
TARIFS 2025  
PÔLE GOUVERNANCE

1. Location de salles
  - 1.1 Location de salles et d'amphithéâtres (hors amphi Chosson)
  - 1.2 Installation de visioconférence complémentaire à la location de salles
  - 1.3 Service d'accompagnement à la location de salles
  - 1.4 Prestations informatiques complémentaires à la location de salles
  - 1.5 Location de box d'évaluation sensorielle
  - 1.6 Location de la salle de TP de chimie localisée aux Longelles
  
2. Travaux de reprographie
  - 2.1 En atelier de reprographie
  - 2.2 En libre-service avec codes (Prix TTC)
  - 2.3 En libre-service avec carte multiservices (Prix TTC)
  
3. Dispositions communes
  - 3.1 Mise à disposition de bureaux
  - 3.2 Cartes multiservices PASS'UBFC
  - 3.3 Clés et dispositifs d'accès
  - 3.4 Véhicules
  
4. Refacturation appliquée aux usagers de la résidence Magon
  
5. Refacturation aux associations étudiantes des réparations faites par le service maintenance à la suite de dégradations liées à des manifestations étudiantes
  
6. Redevance mensuelle dans le cadre d'une COP pour octroi d'un logement de l'Institut Agro Dijon
  
7. Charges locatives dans le cadre de l'occupation d'un logement de l'Institut Agro Dijon

## Préambule :

Les tarifs « Partenaire » s'appliquent aux services de l'Etat, établissements publics de type administratif, certaines associations, mécènes.

L'institut Agro Dijon a souhaité se doter d'un club partenaires. Les membres du club partenaires bénéficient du tarif « Partenaire ».

Tout autre client se verra appliquer le tarif « Extérieur ».

Les tarifs sont indiqués HT pour application de la TVA en vigueur à la date de facturation.

### 1. Location de salles

#### 1.1 Location de salles et d'amphithéâtres (hors amphi Chosson)

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (Source INSEE - T2 2024)

Prix à la journée, entretien ménage compris, équipée (vidéoprojecteur, dalle, sono)

			2025	2024
Amphis 250 et 300 places	Extérieur	Partenaire	568 €	544 €
		Extérieur	408 €	391 €
Amphis 140 places	Extérieur	Partenaire	475 €	455 €
		Extérieur	343 €	328 €
Amphi 50 à 70 places	Extérieur	Partenaire	339 €	325 €
		Extérieur	228 €	218 €
Galerie	Extérieur	Partenaire	339 €	325 €
		Extérieur	245 €	234 €
Salle du conseil	Extérieur	Partenaire	622 €	595 €
		Extérieur	450 €	431 €
Salle à manger – cuisine – bar	Extérieur	Partenaire	339 €	325 €
		Extérieur	245 €	234 €
Tour – un étage	Extérieur	Partenaire	507 €	486 €
		Extérieur	365 €	350 €
Salles jusqu'à 20 personnes	Extérieur	Partenaire	258 €	247 €
		Extérieur	185 €	177 €
de 20 à 40 personnes	Extérieur	Partenaire	298 €	286 €
		Extérieur	215 €	206 €
de 40 à 100 personnes	Extérieur	Partenaire	402 €	385 €
		Extérieur	289 €	277 €

A titre exceptionnel et sur décision de la Direction, il pourra être dérogé aux tarifs partenaires dans la limite de 50%.

## 1.2 Installation de visioconférence complémentaire à la location de salles

Tarifs actualisés pour 2024 suivant l'évolution de l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (source INSEE juin 2024)

		2025	2024
Mise en œuvre installation fixe de visioconférence (mise en œuvre d'une salle équipée pour la visioconférence) extérieur	Extérieur	111 €	106 €
	Partenaire	95 €	90 €
Déploiement visio (installation de visioconférence pour un événement unique, dans un lieu non équipé)	Extérieur	250 €	239 €
	Partenaire	232 €	222 €

## 1.3 Service d'accompagnement à la location de salles

Tarifs actualisés selon l'évolution du taux d'environnement calculé dans la CAC DGER 2023

	2025	2024
Appui technique personnels B&C extérieur	125,41 €	120,14 €
Appui technique personnels B&C partenaire	94,39 €	88,68 €

## 1.4 Prestations informatiques complémentaires à la location de salles

Tarifs actualisés pour 2024 suivant l'évolution de l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (source INSEE juin 2024)

	Tarif général		Conditions
	2025	2024	
Mise à disposition d'un ordinateur de bureautique PAR DEMI-JOURNEE	36 €	34 €	Installation dans une salle IAD réservée au préalable
Mise à disposition d'un ordinateur de bureautique PAR JOUR	69 €	67 €	Installation dans une salle IAD réservée au préalable
Mise à disposition d'une imprimante PAR DEMI-JOURNEE	5 €	5 €	En complément de la mise à dispo d'un ordinateur
Accès au réseau WIFI : création d'un compte PAR COMPTE	5 €	5 €	sans objet
Accès au réseau WIFI : utilisation du réseau PAR JOUR	2 €	2 €	sans objet

	Tarif général		Tarif INRAE, MAAF ou MEDD	
	2025	2024	2025	2024
Mise à disposition d'une salle informatique 1 jour *	352 €	336 €	217 €	208 €
Mise à disposition d'une salle informatique 2 jours consécutifs *	702 €	671 €	436 €	416 €
Mise à disposition d'une salle informatique 3 jours consécutifs *	878 €	839 €	544 €	520 €
Mise à disposition d'une salle informatique 4 jours consécutifs *	1 054 €	1 007 €	653 €	624 €
Mise à disposition d'une salle informatique 5 jours consécutifs *	1 229 €	1 173 €	763 €	728 €
Mise à disposition d'une salle informatique 2 semaines consécutives *	2 459 €	2 348 €	1 524 €	1 456 €

\* Les salles informatiques sont réservées dans leur configuration standard, au moins une semaine à l'avance.

\* Les salles informatiques mises à disposition sont les suivantes : Epicure (salles info 1 et 2), Péjoces (PEJ-105 et PEJ-107), Champs-Prévois (Eduform), Déméter (DEM-304 et DEM-305).

### 1.5 Location de box d'évaluation sensorielle

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (Source INSEE - T3 2024)

	½ journée <sup>(1)</sup>		journée	
	2025	2024	2025	2024
Grande salle d'évaluation sensorielle (19 box), sans utilisation de l'espace de préparation ni du système informatique d'acquisition de données (FIZZ)	202 €	194 €	394 €	377 €
Petite salle d'évaluation sensorielle (9 box), sans utilisation de l'espace de préparation ni du système informatique d'acquisition de données (FIZZ)	101 €	97 €	202 €	194 €
Accès à l'espace de préparation (cuisine)	56 €	54 €	112 €	108 €
Utilisation du système informatique d'acquisition de données (FIZZ)	56 €	54 €	56 €	54 €
Accompagnement à l'utilisation de FIZZ	17 €	16 €	17 €	16 €

(1) La demi-journée correspond à une plage horaire permettant de conduire une séance sur l'un des deux créneaux :

12h-14h ou 17h-19h, sans compromettre la réalisation d'une autre séance sur l'autre créneau.

Conditions spéciales :

- réduction de 25% pour les autres laboratoires publics de recherche.

- réduction de 50% pour les autres laboratoires UBFC relevant d'autres tutelles que Institut Agro Dijon.

## 1.6 Location de la salle de TP de chimie localisée aux Longelles

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (Source INSEE - T3 2024)

	½ journée		journée	
	2025	2024	2025	2024
Extérieur	573 €	549 €	872 €	835 €
Partenaire	344 €	329 €	573 €	549 €

## **2.Travaux de reprographie**

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français –A38CC- Articles en bois, papier et carton, travaux d'impression et repro (Source INSEE - 06/2024)

### 2.1 En atelier de reprographie (en HT)

			2025	2024
Photocopie à l'unité / papier blanc (80 g)	noir et blanc	recto A4	0,02 €	0,03 €
		recto / verso A4	0,05 €	0,05 €
		recto A3	0,05 €	0,05 €
		recto / verso A3	0,10 €	0,10 €
	couleur	recto A4	0,31 €	0,33 €
		recto / verso A4	0,43 €	0,46 €
		recto A3	0,43 €	0,46 €
		recto / verso A3	0,68 €	0,72 €
Finition (coût unitaire à ajouter le cas échéant aux tarifs ci-dessus)	Couverture cartonnée A4 160g		0,19 €	0,20 €
	Couverture cartonnée A3 160g pour dos carré collé		0,43 €	0,46 €
	Couverture transparente		0,19 €	0,20 €
	Collage pour dos carré collé		0,20 €	0,21 €
	Spirale		0,66 €	0,69 €
	Feuille couleur A4 80g		0,01 €	0,01 €
	Plastification de document A4		1,36 €	1,43 €
	Plastification de document A3		2,60 €	2,74 €

### 2.2 En libre-service avec codes (Prix TTC)

			2025	2024
Photocopie à l'unité / papier blanc (80 g)	noir et blanc	recto A4	0,04 €	0,04 €
		recto A3	0,07 €	0,08 €
	impression type Marianne	recto A4	0,06 €	0,07 €
		recto A3	0,12 €	0,13 €
	couleur	recto A4	0,04 €	0,04 €
		recto A3	0,62 €	0,65 €

### 2.3 En libre-service avec carte multiservices (Prix TTC)

			2025	2024
Photocopie à l'unité / papier blanc (80 g)	noir et blanc	recto A4	0,06 €	0,07 €
		recto A3	0,13 €	0,13 €
	impression type Marianne	recto A4	0,10 €	0,10 €
		recto A3	0,19 €	0,20 €
	couleur	recto A4	0,63 €	0,67 €
		recto A3	1,11 €	1,17 €

### 3. Dispositions communes

#### 3.1 Mise à disposition de bureaux

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'immobilier de la CAC DGER 2023

Bureaux chauffés, éclairés, entretenus : 146 € /m<sup>2</sup>/ an

Accès au réseau WIFI : 100 € / personne / an

NB : toute demande formulée fera l'objet d'une convention spécifiques.

La mise à disposition de bureaux d'une durée inférieure à une année fera l'objet d'un calcul au prorata temporis de l'occupation réelle des bureaux.

#### 3.2 Cartes multiservices PASS'UBFC

Tarif inchangé pour 2025.

Renouvellement de la carte multiservices en cas de perte : 10 €

#### 3.3 Clés et dispositifs d'accès

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (Source INSEE - 09/2024)

		2025	2024
Remplacement clé	Extérieur	69,51 €	68,55 €
	Partenaire	52,13 €	51,41 €
Remplacement dispositif d'accès (transpondeur ou carte blanche)	Extérieur	32,58 €	32,13 €
	Partenaire	32,58 €	32,13 €

#### 3.4 Véhicules

Application du barème en vigueur des Services Fiscaux disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041661664>

#### 4. Refacturation appliquées aux usagers de la résidence Magon

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (Source INSEE - 09/2024)

	2025	2024
Remplacement clé studette	56,76 €	56,14 €
Remplacement dispositif d'accès	49,67 €	49,13 €
Caution prêt de clé	72,14 €	71,36 €
Remplacement clé boîte aux lettres	11,82 €	11,69 €
Forfait petit nettoyage (drap, drap housse, taie)	1,58 €	1,56 €
Forfait gros nettoyage (oreiller, couverture, traversin, dessus de lit, protège matelas)	7,39 €	7,31 €
Achat housse matelas	65,59 €	64,87 €
Achat protège matelas	10,27 €	10,16 €
Intervention du permanent de sécurité, de 20h à 8h, pour des motifs ne concernant pas la sécurité des personnes et des biens de l'établissement	47,30 €	46,79 €

En cas de réparations assurées par l'équipe maintenance de l'IAD, refacturation à l'utilisateur en fonction :

- de la durée d'intervention selon le coût horaire de main d'œuvre suivant :

	2025	2024
Coût horaire de main d'œuvre	51,62 €	45,86 €

- du coût de remplacement des matériels ou installations détériorés sur présentation du devis HT pris en charge par l'IAD.

Conformément à l'état des lieux signé lors de la prise du logement, toute dégradation constatée sur un bien fera l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie à la hauteur de l'évaluation de sa valeur de remplacement.

#### 5. Refacturation aux associations étudiantes des réparations faites par le service maintenance à la suite de dégradations liées à des manifestations étudiantes.

En cas de réparations assurées par l'équipe maintenance de l'IAD, refacturation à l'association étudiante organisatrice de l'évènement en fonction :

- de la durée d'intervention selon le coût horaire de main d'œuvre suivant :

	2025	2024
Coût horaire de main d'œuvre	51,62 €	45,86 €

- du coût de remplacement des matériels ou installations détériorés sur présentation du devis HT pris en charge par l'IAD.

## 6. Redevance mensuelle dans le cadre d'une COP pour octroi d'un logement de l'Institut Agro Dijon (pas d'application de TVA)

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice de références des loyers IRL (Source INSEE - T3/2024)

Convention d'occupation précaire sans astreinte :

	2025	2024
Redevance mensuelle / m2	7,75 €	7,49 €

Convention d'occupation précaire avec astreinte :

	2025	2024
Redevance mensuelle / m2 (*)	3,88 €	3,75 €

(\*) égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés

La redevance mensuelle est déterminée dans la COP en fonction de la surface du logement occupé.

## 7. Charges locatives dans le cadre de l'occupation d'un logement de l'Institut Agro Dijon

Toute occupation de logement de l'Institut Agro Dijon, quel que soit son type (Arrêté de concession par Nécessité Absolue de Service, Convention d'occupation précaire avec astreinte ou Convention d'occupation précaire sans astreinte) stipule que les charges locatives sont à la charge de l'occupant. Elles sont dûes par l'occupant au service utilisateur de l'immeuble lorsqu'elles sont initialement payées par ce dernier.

Les dépenses prises en charges par l'établissement dûes par le locataire sont les suivantes selon les logements attribués :

· **46 rue des Péjoces 21 000 Dijon (Résidence Péjoces)**

Chauffage (fourniture de gaz)

Eau

Electricité

· **42 rue des Péjoces 21 000 Dijon (Résidence Magon)**

Eau

Electricité

· **1 esplanade Erasme 21 000 Dijon (Bâtiment Epicure)**

Chauffage (logement relié au réseau de chauffage urbain sur réseau uB / campus Montmuzard)

Eau (logement relié au réseau uB / campus Montmuzard)

Electricité (logement relié au réseau uB / campus Montmuzard)

Le paiement de ces charges par l'occupant se fait par le versement de provisions pour charges avec régularisation annuelle.

Les provisions pour charges annuelles sont calculées selon le coût moyen des charges réelles de l'année précédente.

Les régularisations annuelles sont établies au cours du premier trimestre de l'année suivante. En cas de libération du logement en cours d'année, elles seront établies sur la base des coûts moyens connus à la date de régularisation.

Les modalités de calcul sont les suivantes :

<b>46 rue des Péjoces (Rés. Péjoces)</b>			
Eau	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du m3 déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées à l'adresse du logement durant la période concernée	consommation x tarif moyen
Electricité (parties communes)	La surface du logement détermine une quote-part de prise en charge (*)	Somme des factures acquittées durant la période concernée	coût annuel x quote-part
Electricité (logement)	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du mWh déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées au pdl du logement durant la période concernée	consommation x tarif moyen
Chauffage (fourniture de gaz)	La surface du logement détermine une quote-part de prise en charge (*)	Somme des factures acquittées durant la période concernée	coût annuel x quote-part

<b>42 rue des Péjoces (Rés. Magon)</b>			
Eau	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du m3 déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées à l'adresse du logement durant la période concernée	consommation x tarif moyen
Electricité (y compris chauffage)	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du mWh déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées à l'adresse durant la période concernée	consommation x tarif moyen

1 Esplanade Erasme			
Eau	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du m3 déterminé par l'Université de Bourgogne (Gestionnaire du réseau et des abonnements). Une refacturation annuelle est établie à l'encontre de l'IAD. Le bilan de fonctionnement immobilier des bâtiments du Campus Montmuzard indique les prix unitaires	consommation x tarif moyen
Chauffage	Surface du logement	Tarif moyen au m2 déterminé par l'Université de Bourgogne (Gestionnaire du réseau et des abonnements). Une refacturation annuelle est établie à l'encontre de l'IAD. Le bilan de fonctionnement immobilier des bâtiments du Campus Montmuzard indique les prix unitaires	surface x tarif moyen
Electricité	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du Mwh déterminé par l'Université de Bourgogne (Gestionnaire du réseau et des abonnements). Une refacturation annuelle est établie à l'encontre de l'IAD. Le bilan de fonctionnement immobilier des bâtiments du Campus Montmuzard indique les prix unitaires	consommation x tarif moyen

(\*)

Réf. Logement	Surface du logement	Quote part
Péj. 1	69	16,05%
Péj. 2	69	16,05%
Péj. 101	73	16,98%
Péj. 102	73	16,98%
Péj. 201	64	14,88%
Péj. 202	82	19,07%
<i>Surface totale des logements de la rés. Péjoces</i>	430	100,00%